DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-69
Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 05 novembre 2020

Le compte-rendu du précédent Comité Syndical n'appelle aucune remarque.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 05 novembre 2020.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**
Nombre de délégués en exercice : **27**
Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-70
Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Recia

Vu la loi du 13 mars 2000 relative à la dématérialisation des procédures et à leur sécurité,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive approuvée par l'arrêté préfectoral,

Considérant que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif

Considérant que le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'E-Administration au sein de la Région Centre, en offrant aux collectivités membres un ensemble de services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation,

Considérant la taille de la collectivité et les besoins de ValEco dans les domaines informatique et télécommunications, Règlement Général de Protection des Données (RGPD), télétransmission des actes (@ctes),

Considérant les tarifs d'adhésion ci-dessous proposés par le GIP-RECIA (organisme non soumis à la TVA) :

- *Adhésion obligatoire* *200.00 €*
- *Pack E-Administration* *320.00 €*

Considérant que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat ValEco au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre le Syndicat ValEco et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **APPROUVE** les termes de la convention e-administration qui définit les modalités d'accompagnement des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des données et des échanges,
- **PREND** note du montant de la contribution annuelle au GIP présenté ci-dessus et autorise le Président à inscrire cette dépense au budget en section de fonctionnement,
- **DESIGNE** Monsieur BOULAY Thierry en qualité de représentant titulaire et Monsieur LOUAULT Vincent en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ (Loir-et-Cher) ★

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ (Loir-et-Cher) ★

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-71
Groupement de commande avec ValDem pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du marché Assurances – Budget général

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu les articles L.2124-2 et R.2124-2 du code de la commande publique,
Vu la délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 approuvant les nouveaux statuts de VAL-ECO au 1er janvier 2020,
Considérant que plusieurs les marchés assurances vont arriver à expiration,
Considérant que ValDem a des besoins similaires dans ce domaine ;
Considérant l'évolution du territoire et de la complexité des infrastructures ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
AUTORISE à l'unanimité le président :

- **à lancer un groupement de commande pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant le marché assurances dont ValEco est désigné coordonnateur,**
- **à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures,** le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-72
Groupement de commande avec ValDem pour le marché Communication – Budget général

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu les articles L.2124-2 et R.2124-2 du code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 approuvant les nouveaux statuts de VAL-ECO au 1er janvier 2020,

Considérant la nécessité d'harmoniser les outils de communication entre ValEco et ValDem : refonte du site Internet avec trame commune et réalisation d'outils de communication communs ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
AUTORISE à l'unanimité le président :

- **à lancer un groupement de commande pour le marché communication dont ValEco est désigné coordonnateur,**
- **à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-73
Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe
- Titularisation d'un technicien
- Poste de Technicien vacant

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
		Pourvu	Vacant	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	3		TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		TC
Rédacteur principal 2ème classe	B		1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2		TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C		1	TC
	TOTAL	6	2	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1		TC
	TOTAL	1		
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	1		TC
Technicien principal 1ère classe	B	2		TC
Technicien principal 2ème classe	B	1		TC
Technicien	B	2	2	TC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	1	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	2	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2		TNC 17.5/35ème
Adjoint technique	C	5	1	TC
	TOTAL	19	6	
Nombre total de postes		**26**	**8**	

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-74
Mise à disposition de personnel auprès de la SPL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n° 2019-59 du 03 décembre 2019 relative à la mise à disposition de personnel auprès de la SPL ;

Considérant la nécessité de mettre à disposition auprès de la SPL, après accord des intéressés :

- un ingénieur principal titulaire, à raison de 30 % de son temps, afin de conduire les études et les consultations préalables à la construction du centre de tri interdépartemental

- un adjoint administratif principal de 1ère classe titulaire, à raison de 20 % de son temps, afin de conduire des démarches administratives et financières,

Considérant que la durée de mise à disposition des intéressés est fixée jusqu'au 31 décembre 2021,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le renouvellement de la mise à disposition auprès de la SPL d'un ingénieur principal à raison de 30%, jusqu'au 31 décembre 2021,**
- **APPROUVE la mise à disposition auprès de la SPL d'un adjoint administratif principal de 1ère classe à raison de 20%, à compter du 17 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021,**
- **AUTORISE le président à signer la convention de mise à disposition et tous les actes nécessaires.**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-75
Autorisation à signer les conventions et documents pour la cession à titre gratuit des actions de la SPL

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment le titre III du livre V de la première partie,

Vu les dispositions du Code de commerce et notamment le chapitre V du livre II,

Vu les statuts de la société publique locale (SPL) Tri Val de Loir(e) (SPL) et notamment son article 12.4,

Vu la délibération n° 20/1116/41 adoptée par le SMICTOM d'Amboise en date du 16 novembre 2020,

Vu la délibération adoptée par ValDem en date du 10 décembre 2020,

Considérant la signature des statuts de la SPL par ses actionnaires adhérents le 7 janvier 2019, dont ValDem, le SMICTOM d'Amboise et ValEco font tous les trois partis,

Considérant qu'à la signature, chaque actionnaire a libéré le capital de la moitié de la valeur nominale de ses actions, avec obligation de libérer la totalité du capital dans les années, conformément à l'article 10.3 des statuts,

Considérant que le syndicat ValDem est propriétaire de 159 613 actions de la SPL dont chaque action à une valeur de 1€,

Considérant que le SMICTOM d'Amboise est propriétaire de 215 312 actions de la SPL dont chaque action à une valeur de 1€,

Considérant que ValEco est propriétaire de 383 433 actions de la SPL dont chaque action a une valeur de 1€,

Considérant qu'à la fois ValDem et le SMICTOM d'Amboise ont transféré, par délibérations concordantes leur compétence traitement à ValEco à compter du 1er janvier 2020, dont les nouveaux statuts ont été approuvés par un arrêté interdépartemental en date du 7 août 2019,

Considérant que l'activité de la SPL relève de la compétence traitement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président de ValEco à signer tous les documents nécessaires à cette cession à titre gratuit, dont le registre des mouvements prévu à l'article 12.3 des statuts de la SPL ;**
- **CHARGE le Président de la bonne exécution de cette délibération ;**
- **CHARGE la SPL de tenir compte du transfert de compétence et de la cession des actions dans la représentation du territoire de ValEco.**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ (Loir-et-Cher) ★

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ (Loir-et-Cher) ★

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-76
Désignation des représentants de ValEco à la Commission de Suivi de Site (CSS)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2014-26 du 25 juin 2014 désignant les membres de la Commission de suivi de site ;

Vu la délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 approuvant les nouveaux statuts de VAL-ECO au 1er janvier 2020 ;

Vu la délibération n° 2020-05 du 14 janvier 2020 désignant les membres de la Commission de suivi de site ;

Considérant que La Commission de Suivi de Site a pour vocation d'examiner l'activité de l'usine d'incinération des déchets VALCANTE sur le territoire de BLOIS avec le préfet et les services de l'Etat.

Considérant le renouvellement de l'organe délibérant de ValEco le 19 octobre 2020 ;

Considérant la nécessité de désigner, pour les six années à venir, des représentants de ValEco parmi les élus pour siéger à la Commission de suivi de site ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité la désignation de Monsieur LAFFONT Yann au poste de titulaire et Monsieur GASPARINI Jean-Luc au poste de suppléant de la Commission de Suivi de Site.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-77
Paiement des factures d'investissement en début d'année 2021

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales l'ordonnateur peut :
- Engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent ;
- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation d'engagement ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L.1612-1 prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante :
- Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Considérant la nécessité de payer les dépenses d'investissement ;

Les montants maximums autorisés par le report des dépenses d'investissement représentent 1/4 des crédits ouverts en 2020.

BUDGET GENERAL

Chapitre 20	152 500,00 €
Chapitre 21	90 665,16 €
Chapitre 26	94 802,00 €

Il est proposé d'attribuer les montants suivants :

BUDGET GENERAL	Objet de la dépense	Montant € HT
CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Assistance à maitrise d'ouvrage - INFORMATIQUE	9 000,00
CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Assistance à maitrise d'ouvrage – AMO DSP SAGE	4 000,00

BUDGET ANNEXE COLLECTE

Chapitre 20	1 250,00 €
Chapitre 21	39 991,58 €

Il est proposé d'attribuer les montants suivants :

BUDGET ANNEXE COLLECTE	Objet de la dépense	Montant € HT
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Achats de BACS OM et colonnes apports volontaires	20 000,00

BUDGET ANNEXE VALCOMPOST :

Chapitre 21	92 500,00 €

Il est proposé d'attribuer les montants suivants :

BUDGET ANNEXE VALCOMPOST	Objet de la dépense	Montant € HT
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériel et outillage	30 000,00

BUDGET ANNEXE CTV AMBOISE :

Chapitre 20	375,00 €
Chapitre 21	52 500,00 €

Il est proposé d'attribuer les montants suivants :

BUDGET ANNEXE CTV AMBOISE	Objet de la dépense	Montant € HT
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériel et outillage	40 000,00

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
AUTORISE à l'unanimité le Président à :

- **Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-78
Modification des tarifs Tri 2020 de VALCANTE

Annule et remplace la délibération n° 2019-47 et la délibération n°2020-39 pour la partie Tri.

Considérant le nouveau contrat de concession signé le 11 mars 2020,

Considérant l'avenant n°1 du contrat de concession portant sur les reports de dates pour la tranche ferme et la tranche optionnelle n°2,

Considérant la nécessité de refacturer le tri à nos adhérents au juste prix,

Il convient de préciser les éléments suivants :

- Les tarifs en vigueur appliqués au 1er semestre 2020 par notre délégataire ARCANTE sont ceux refacturés à nos adhérents utilisateurs.
- Les tarifs en vigueur appliqués au 2ème semestre 2020 par notre concessionnaire VALCANTE sont ceux refacturés à nos adhérents utilisateurs.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité les tarifs tri 2020 tels que présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ (Loir-et-Cher) ★

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ (Loir-et-Cher) ★

VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures,** le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-79
Tarifs Incinération 2021 – VALCANTE

Considérant le contrat de concession de service public signé le 11 mars 2020,

Considérant la hausse de la TGAP à compter du 1er janvier 2021,

Considérant la nécessité de refacturer à nos adhérents le juste prix,

Il est nécessaire d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er janvier 2021 :

Tarif à la tonne	Prix € HT
Incinération	91.82

Ce tarif tient compte d'une augmentation de la TGAP de 5 € HT, passant de 6 à 11 € HT.
Il comprend : l'incinération, le transport et le centre de transfert.
Il sera revu à l'aune de la révision des indices connus en février ou mars 2021.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité les tarifs incinération 2021 VALCANTE tels que présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**
Nombre de délégués en exercice : **27**
Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-80
Centre de tri 2021 – VALCANTE

Considérant le contrat de concession de service public signé le 11 mars 2020,

Considérant la nécessité de refacturer à nos adhérents utilisateurs du centre de tri VALCANTE le tarif au réel,

Il convient d'appliquer à compter du 1er janvier 2021 les tarifs appliqués par SUEZ et validés par les services des adhérents concernés.

Pour information les tarifs au 31/10/2020 sont les suivants :

Tarif à la tonne	Prix € HT
Tri fibreux et non fibreux	185.00
Mise en balle du carton	50.00

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité la tarification au réel de l'utilisation du centre de tri VALCANTE par les adhérents de ValEco selon les factures présentées par SUEZ.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ (Loir-et-Cher) ★

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ (Loir-et-Cher) ★

VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

2020-.....
Paraphe

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-81
Budget annexe Centre de Transfert et de Valorisation d'Amboise –
Annulation des coûts de transport des OM et des centres de transfert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 approuvant les nouveaux statuts de VAL-ECO au 1er janvier 2020 ;

Considérant le nouveau contrat de concession VALCANTE ayant pris effet à compter du 1er juillet 2020 pour l'ensemble des adhérents de ValEco,

Considérant qu'à compter de cette date, le coût du transport des OM ainsi que le coût des centres de transfert sont mutualisés sur chacun des territoires de ValEco en fonction des tonnages.

Il est nécessaire d'annuler la délibération n° 2020-09 du 30 janvier 2020 portant sur les coûts du CTV d'Amboise appliqués aux adhérents du SMICTOM, relatifs :

- A la valorisation énergétique du SMICTOM (transport et traitement des OM)
- A la tarification des adhérents par flux (transport et traitement des OM, passage au quai de transfert, transfert du verre).

Il convient d'actualiser la grille tarifaire appliquée par le centre de Transfert et de Valorisation d'Amboise comme suit (taux de TVA en vigueur) :

TARIFICATION DES ADHERENTS COLLECTE SELECTIVE		
Marché de tri	**Unité de facturation**	**Prix HT**
Transport, Tri de la collecte sélective Refus de tri et TGAP inclus	Tonne	258.68

TARIFICATION DES NON ADHERENTS DIRECTS		
	Unité de facturation	**Prix HT**
Passage sur le pont bascule	Passage	1,00 €
Passage par le quai de transfert des DIB	Tonne	10,36 €
Location du chargeur avec chauffeur	Heure	26,00 €
Traitement OM (hors TGAP)	Tonne	81,18 €
Transfert du verre	Tonne	8,00 €

Utilisation de l'aire de lavage	**Unité de facturation**	**Prix HT**
Tracteur	Unité	10,00 €
Remorque	Unité	15,00 €

APPORT DE DECHETS VERTS		
Déchets verts entrants	**Unité de facturation**	**Prix HT**
Collectivités territoriales et EPCI	Tonne	24,50 €
Non adhérents (autres que collectivités territoriales)	Tonne	28,20 €

VENTE DE COMPOST			
Criblage 30	Emporté	Emporté	Emporté
Tonne	**1 à 49**	**50 et plus**	**Collectivités et agents des collectivités**
€ HT / tonne	17,50	13,33	6,66 (limité à 1 tonne / an / agent)
Criblage 20	Emporté	Emporté	Emporté
Tonne	**3 à 49**	**50 et plus**	**Collectivités et agents des collectivités**
€ HT / tonne	22,00	18,00	8,33 (limité à 1 tonne / an / agent)

Pour les Journées Portes Ouvertes, criblage en 20

- en sac de 22 kg : 2.73 € HT
- en tonne chargée : 45.45 € HT
- en livraison
  - 500kg : 54.55 € HT
  - 1 tonne : 81.82€ HT

Forfait livraison de sacs 5.45 € HT par tranche de 1 à 10 sacs.

Par convention avec la CUMA NORD TOURAINE avec un compost de criblage 30, le prix sera de 6,00 € HT/tonne pour ses adhérents.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité :

- **L'annulation de la délibération n° 2020-09 du 30 janvier 2020 portant sur les coûts relatifs à la valorisation énergétique et à la tarification par flux des adhérents sur le secteur du SMICTOM d'Amboise (transport et traitement des OM, passage au quai de transfert, transfert du verre),**
- **L'actualisation de la grille tarifaire à compter du transfert de compétence telle que présentée ci-dessus.**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

VAL ECO

Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Date de convocation : **10/12/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **19**
Votants : **23**
Dont Pouvoir(s) : **4**

L'an deux mil vingt, le **16 décembre à 17 heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**
Secrétaire de séance : **Pierre HERRAIZ**

Présents votants :
Agglopolys : BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, LE GALL Emmanuelle, MENOU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.
SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, suppléant.
VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BENOIST Blandine à CHATELLIER Richard, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, GENAY Benoît, MARSEAULT Baptiste, RANVAL Lionel, GONIDEC Jean-Yves, SCHNEL Alain, YSABELLE Stéphane, CICUTTI Mireille, LEPRINCE Marc, FLAMENT Nadia, HALAJKO Alain, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

DELIBERATION N° 2020-82
Budget annexe Collecte – Tarifs Redevance Spéciale

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2020-64
Quelques erreurs minimes se sont glissées dans la délibération n° 2020-64 du 05 novembre 2020. Il convient de l'annuler et la remplacer telle que présentée ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-14, L.2333-76 et L.2333-78 ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Considérant que la redevance spéciale a pour vocation d'apporter une réponse à l'élimination des déchets assimilés aux ordures ménagères, produits par le commerce, l'artisanat, les activités tertiaires, les administrations, les établissements publics et les associations, qui par leurs caractéristiques et les quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes ni pour l'environnement ;

Considérant que le montant de la redevance spéciale est fonction de l'importance du service rendu et de la quantité des déchets éliminés ;

Considérant que le paiement de la redevance spéciale est dû dès lors que le producteur des déchets n'est pas un ménage et qu'il bénéficie du service de collecte, et ce, indépendamment de sa situation au regard de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;

Considérant que les producteurs de déchets ménagers exonérés de TEOM, de droit, telles que les administrations dès lors que les locaux sont affectés à un service public et n'ont pas de caractère industriel ou commercial, sont assujettis à la redevance spéciale ;

Considérant que le service à destination des producteurs non ménagers ne peut être financé par les particuliers ;

Considérant les nouvelles grilles tarifaires 2021 présentées ci-dessous ;

1- Redevance spéciale professionnels

Tarifs bacs REDEVANCE SPÉCIALE		
Volume des bacs	**Tarifs mensuels HT**	**Tarifs annuels HT**
80 litres	13,64 €	163,64 €
120 litres	20 €	245,45 €
180 litres	30 €	363,64 €
240 litres	40,91€	490,91 €
340 litres	57,27 €	690,91 €
660 litres	111,82 €	1 345,45 €

2- Carte d'accès déchèterie

Tarifs CARTE DÉCHÉTERIE
163,64 € HT

3- Redevance collectivités

Tarifs REDEVANCE COLLECTIVITES		
Structures	**Forfait**	**Montant HT**
Communes	De 0 à 499 habitants	127,27 € / an
	De 500 à 1 499 habitants	254,54 € / an
	1 500 habitants et plus	386,36 € / an
Ecoles	De 1 à 2 classes	63,64 € / an
	De 3 à 5 classes	127,27 € / an
	6 classes et plus	190,91 € / an
Cantines	De 1 à 2 classes	127,27 € / an
	De 3 à 5 classes	254,54 € / an
	6 classes et plus	386,36 € / an
Salles des fêtes	De 0 à 100 m²	190,91 € / an
	De 101 à 300 m²	386,36 € / an
	301 m² et plus	763,64 € / an
Marchés	De 1 à 2 commerçants	63,64 € / an
	De 3 à 5 commerçants	127,27 € / an
	De 6 à 10 commerçants	254,54 € / an
	11 commerçants et plus	636,36 € / an

4- Autres établissements publics

Tarifs REDEVANCE AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Structures	**Unité de tarification**	**Montant HT**
EHPAD de Bracieux	A la place / an	45,45 € / place / an
Collège de Bracieux	A l'établissement	1 272,73 €/an

5- Tarifs collecte déchets divers

Le Syndicat ValEco a entrepris depuis 2 ans, une réflexion globale sur la gestion des déchets ménagers et non ménagers, afin de déterminer précisément quel service nous pouvions mettre en place.

Le service collecte a donc fait un inventaire des déchets qui nous étaient le plus fréquemment soumis, mais qui nécessitaient une prise en charge particulière car à la limite du périmètre de compétence que le Syndicat ValEco s'était fixé. Soucieux d'apporter une solution de proximité, le service collecte du Syndicat ValEco a développé certaines filières soumises à une tarification en fonction du service rendu :

- Déchets ménagers dangereux : Amiante et pneus hors filières pneumatiques
- Dépôts d'ordures ménagères exceptionnels : dépôts sauvages, gens du voyage, ...
- Apports de professionnels extérieurs au territoire collecte de ValEco

Tarifs COLLECTE DÉCHETS DIVERS			
Nature du déchet		**Unité de facturation**	**Tarifs HT**
Amiante		au m^2	5,45 €
		au m^3	97,27 €
		au Kg	0,29 €
		à la Tonne	290,91 €
Pneus hors filière		à l'unité	13,64 €
Dépôts OM exceptionnels		au Litre	0,04 €
Apports professionnels hors territoire	tout-venant/DIB	au m^3	20 €
		à la Tonne	154,55 €
	déchets verts	au m^3	13,64 €
		à la Tonne	98,18 €
	gravats / inertes	au m^3	22,73 €
		à la Tonne	19,09 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité les tarifs de redevance spéciale tels que présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2021.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 24 DEC 2020

Publié ou notifié, le : 28 DEC 2020

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ (Loir-et-Cher) ★

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 décembre 2020

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ (Loir-et-Cher) ★